

POUR DIFFUSION À 14 H
Cision – Montréal métropolitain + hebdomadaire

Gestion du canal de Soulanges

Entente entre le ministère des Transports et la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Longueuil, le 13 septembre 2021. – La députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, au nom du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, est heureuse d'annoncer l'entrée en vigueur d'une entente avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la gestion du canal de Soulanges.

Le gouvernement répond ainsi favorablement à une demande de la communauté, qui souhaite pouvoir mettre en valeur le canal de Soulanges. Grâce à cette entente, la MRC s'occupera désormais de la gestion des terrains du canal et pourra donc le revitaliser en y développant une offre attractive pour ses citoyens. Le MTQ demeure, quant à lui, responsable du maintien des principales composantes structurales du canal et continuera d'accompagner la MRC dans ses projets de développement.

Citations

« En campagne électorale, en 2018, j'avais mis tout mon cœur sur la table en disant ceci : "Je vais tout faire pour que le canal soit accessible aux activités touristiques et récréatives". Grâce à la mobilisation de la communauté, aujourd'hui, après plus de 40 ans, notre gouvernement a fait un pas important et significatif en signant l'entente sur la gestion de la mise en valeur du canal de Soulanges avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Je suis très fière de participer au développement et à l'épanouissement d'un joyau qui contribue à notre enrichissement sportif, culturel et touristique dans la magnifique région de Soulanges. »

Marilyne Picard, députée de Soulanges

« Je suis heureux de satisfaire à la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui pourra désormais gérer le magnifique canal de Soulanges. C'est une action qui s'inscrit dans la vision de notre gouvernement pour rendre les municipalités et les régions encore plus fortes. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

Faits saillants

- Situé sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le canal de Soulanges est une ancienne voie maritime.
- Il a été fermé à la navigation en 1959 lors de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent.
- Relevant du gouvernement fédéral jusqu'en 1965, la gestion du canal de Soulanges a alors été transférée au gouvernement du Québec, sous la responsabilité du ministre des Transports.
- En confiant la gestion des terrains à la MRC, l'entente lui permet de revitaliser le secteur du canal de Soulanges. Le Ministère demeure responsable de l'entretien des principales structures.
- Le site comprend un canal de 23 kilomètres, 5 écluses et plus de 70 structures.
- L'entente de gestion est à coût nul pour le ministère des Transports.
- Quatre municipalités sont riveraines du canal de Soulanges : Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres et Pointe-des-Cascades.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

– 30 –

Source : Florence Plourde
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports
et ministre responsable de la région de l'Estrie
Tél. : 418 643-6980

Pour information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724